

**REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT
CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES**

1. Identification de la personne publique :

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur :

Collège Pierre Moréto
Service de l'intendance
6 allée Hector Capdellayre
66300 THUIR

Personne responsable du marché et pouvoir adjudicateur : Monsieur le Principal du collège P. Moréto
Comptable assignataire : M. l'Agent Comptable du lycée François Arago.

2. Procédure :

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

3. Objet du marché :

Le marché a pour objet la fourniture et l'acheminement et services associés de gaz naturel du collège Pierre Moréto.

Le gaz naturel est destiné à assurer le chauffage des bâtiments (en complément du chauffage au bois) et la production d'eau chaude.

4. Description des fournitures et prestations :

L'offre ne devra contenir aucun engagement de consommation, aussi bien minimum que maximum. Il ne pourra y avoir de pénalité sous quelque forme qu'elle soit si la consommation annuelle n'est pas identique à l'estimation de consommation.

L'offre sera faite avec un prix fixe du gaz naturel sur la durée totale du marché.

Les hausses éventuelles du tarif acheminement ne devront pas être répercutées sur le prix du gaz naturel (abonnement et énergie).

Pour plus de renseignements, les candidats sont invités à contacter le gestionnaire du collège :

M. Stols : 04 68 80 19 02

5. Critères de jugement des offres :

Les critères d'attribution sont les suivants.

- Le prix de la fourniture de gaz (pour un coefficient de pondération de 80 %).
- L'organisation et les moyens humains mis en œuvre pour répondre au suivi du contrat (pour un coefficient de pondération de 20 %).

6. Négociation

Le pouvoir adjudicateur du marché pourra, s'il estime nécessaire, engager des négociations avec un ou plusieurs candidats.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats, sans que cette négociation modifie de manière substantielle l'économie générale des propositions initiales. Dans ce cas, les candidats seront interrogés par courriel et devront répondre dans les conditions de forme et de délai fixées par le pouvoir adjudicateur.

Le candidat retenu suite à négociations sera invité à compléter dans les meilleurs délais les pièces du marché, en fonction des éléments de la négociation.

7. Prix et règlements des comptes :

Contenu des prix : les prix proposés sont fermes et définitifs.

Les prix sont exprimés hors taxes, le montant de la TVA et des éventuelles autres taxes devront apparaître clairement dans la proposition de prix. Les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément sur l'offre.

Tout non respect de ces clauses ou de ces règles pourra entraîner une rupture du marché qui sera notifiée en Conseil d'administration.

Règlement : Le règlement se fera par prélèvement mensuel sans mandatement.

8. Date et durée du marché :

Ce marché est conclu pour une durée de deux ans, du 1er juin 2023 au 31 mai 2025

9. Date limite de transmission des offres et modalités de transmission :

Les offres devront parvenir au service Intendance par voie électronique ou par courrier avant la date d'échéance indiquée sur le site soit le vendredi 26 mai 2023 à 17h00.

10. Contenu des offres :

L'offre devra contenir :

- l'acte d'engagement selon le modèle joint dûment signé par le candidat
- Ce règlement dûment **daté et signé** qui vaut acceptation des clauses y figurant.
- Le descriptif détaillé de la prestation portant les délais d'exécution.

Toute annotation à ce règlement devra clairement figurer en bas de page

11. Délai de validité des offres : 30 jours

12. Notification :

Le marché sera notifié au titulaire dans un délai de trois jours maximum après la date d'échéance

Cet avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site AJI

Il prendra effet à compter de la publication sur le site.

13. Contact :

Tous les renseignements utiles peuvent être obtenus auprès de M. le Gestionnaire du Collège Pierre Moréto de Thuir : tel 04-68-80-19-02 ; fax : 04-68-53-34-88

adresse électronique : gest.0660030z@ac-montpellier.fr

A Thuir, le 16 mai 2023

Le Principal

J.-F. ARNAUD

OFFRE VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

Fournisseur :

Je soussigné, M ou Mme

agissant au nom et pour le compte de

dont le siège social est

immatriculé à l'INSEE sous le n°

et au registre du commerce du greffe du Tribunal de.....

sous le numéro

après avoir pris connaissance du marché visé en objet, de ses modalités et des clauses techniques particulières

1- m'engage sans réserve à traiter avec le collègue Pierre Moréto selon les modalités jointes en annexe : je joins en retour :

- le règlement daté et signé
- cet acte d'engagement complété, daté et signé
- le descriptif détaillé du produit

2- déclare sur l'honneur :

- ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics,
- avoir satisfait à l'ensemble de mes obligations fiscales et sociales et ce, sous peine de résiliation de plein droit du marché à mes torts exclusifs
- que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L143-3 et L620-3 du code du travail.

A le

CACHET

SIGNATURE

